



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 02 août 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur D'ASCOLI Antonio
Président de la SAS LOTISS-EST
24, rue de Lorraine
57915 WOUSTVILLER

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales
du lotissement privé d'habitation - Rue de la Barrière à ZETTING

Accord immédiat

RÉF. : Votre dossier complété les 16 mai et 28 juillet 2022
Cascade n° 57-2022-00223

P.J. : Récépissé de déclaration + DLE réactualisé + fiche descriptive

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Gestion des eaux pluviales du lotissement privé à vocation d'habitat individuel
Rue de la Barrière à ZETTING, constitué de 12 lots**

pour lequel vous m'avez communiqué les 16 mai et 28 juillet 2022, les éléments complémentaires demandés dans mes courriers d'incomplet respectivement du 25 avril et 30 mai 2022, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est désormais complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration réactualisée, du récépissé, de la fiche descriptive et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de la commune de ZETTING où cette opération doit être réalisée, pour affichage du récépissé pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration complet sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'ajointe à la responsable de l'unité



Astride ERMAN

Copie transmise pour information :

- Monsieur le Maire de la commune de 57905 ZETTING

- Bureau d'étuds Génie de l'Eau - 11, rue d'Amsterdam
à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Dossier suivi par Mme Lorraine GREBERT